

Le **Réseau agro-environnemental** (RAE) de la **Bâtie** a été établi en 2015, dans la continuité du précédent réseau appelé « COLVER ». Cette démarche est une initiative des exploitant.e.s agricoles, regroupé.e.s en association et soutenu.e.s par l'Etat de Genève et les communes. Le réseau couvre six communes : Bellevue, Collex-Bossy, Genthod, Grand-Saconnex, Pregny-Chambésy et Versoix.

Les mesures réalisées ont pour but d'augmenter les qualités écologiques de l'espace agricole et de favoriser des espèces cibles et caractéristiques de la région. La principale mesure, qui s'inscrit dans la politique agricole suisse, est la mise en place de **surfaces de promotion de la biodiversité** (SPB). Ces surfaces sont des prairies extensives, des jachères, des haies arborées ou arbustives accompagnées de bandes herbeuses, des pâturages extensifs ou encore des surfaces spécifiques pour l'avifaune. De plus, elles sont entretenues de manière à favoriser la faune et la flore (fauche alternée, maintien de surfaces refuges, mise en place de petites structures, etc.). Le RAE encourage également la plantation d'arbres ou d'arbustes.

Le RAE de la Bâtie regroupe aujourd'hui 18 exploitations, pour plus de 100 ha de SPB, représentant 11 % des surfaces agricoles des 6 communes.

Un suivi biologique mené par le canton entre 2016 et 2019 a permis d'évaluer la diversité des espèces d'oiseaux, de papillons de jour et d'orthoptères (grillons, criquets et sauterelles). A l'échelle du canton, les résultats sont positifs et montrent que la qualité biologique de l'espace agricole s'est améliorée depuis 20 ans. Cette évolution n'est pas anodine, alors que globalement la biodiversité s'étiolé, que ce soit sur le plateau suisse et au-delà. Cela démontre la portée des efforts menés par les agriculteurs genevois. A Collex-Bossy par exemple, des espèces rares et menacées sont encore présentes, comme la Chevêche d'Athéna.

Plus largement, il importe de rappeler que les surfaces agricoles en général – et celles de promotion de la biodiversité en particulier – sont sensibles et ne doivent aucunement être parcourues ou traversées (par les promeneurs, les chiens, les cavaliers ou encore les VTT). C'est avec cet égard qu'elles peuvent pleinement **garantir leur fonctionnalité écologique** et – pour les prairies – offrir un **foin de qualité**. Il est d'ailleurs important de rappeler que ce souci de protection des cultures et de la biodiversité est inscrit dans la loi (Loi et règlement sur la police rurale). L'accès aux surfaces agricoles (cultures et SPB) n'est autorisé qu'aux exploitants agricoles.

Afin de permettre aux habitants de Collex-Bossy de mieux connaître la faune et la flore qui profitent de ces mesures et les efforts entrepris par les agriculteurs.trices, le Réseau propose une « balade - découverte » au cœur de la Commune (en partant du Seuchat) le 2 juillet de 18h00 à 20h00, avec notamment un focus sur les papillons et les oiseaux. Un apéritif conclura la balade. Places limitées, inscription indispensable à l'adresse suivante : m.barros@collex-bossy.ch.

Pour le réseau agro-environnemental de la Bâtie :

Nicolas Baumgartner, Président

Christian Meisser, viridis (conseils et animation)

16 mai 2024